

## 1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

B-Neuron ad us. vet., solution injectable pour ruminants, chevaux, porcins, chiens et chats

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

1 ml de solution injectable contient:

### Substances actives:

Chlorhydrate de thiamine (vit. B1)	33,3 mg
Chlorhydrate de pyridoxine (vit. B6)	33,3 mg
Cyanocobalamine (vit. B12)	333,3 µg

### Excipients:

Alcool benzylique (E 1519)	15 mg
----------------------------	-------

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

## 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution injectable claire, rouge foncé

## 4. INFORMATIONS CLINIQUES

### 4.1 Espèces cibles

Ruminants, chevaux, porcins, chiens, chats

### 4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Préparation combinée de vitamines B pour ruminants, chevaux, porcins, chiens et chats.

En cas de carence en vitamines du complexe B.

Pour soutenir la thérapie des troubles du système nerveux central et périphérique, ainsi que de l'appareil digestif et locomoteur, dont l'origine peut être infectieuse-inflammatoire, toxique, métabolique, alimentaire ou traumatique et compressive.

### 4.3 Contre-indications

Aucune.

### 4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

### 4.5 Précautions particulières d'emploi

#### Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Sans objet.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Sans objet.

**4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Aucun connu.

**4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation.

**4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Pas de données disponibles.

**4.9 Posologie et voie d'administration**

La dose recommandée indiquée doit être adaptée à chaque cas et au degré de la maladie.

Cheval, bovin 8 – 25 ml

Poulain, veau 2 – 5 ml

Mouton, chèvre 2 – 4 ml

Agneau 0,5 – 2 ml

Porc 3 – 8 ml

Goret 1 – 2,5 ml

Porcelet 0,1 – 1 ml

Chien 0,5 – 3 ml

Chat 0,2 – 0,5 ml

Dans les cas graves, la dose recommandée peut être doublée.

Selon le degré de la maladie, l'injection doit être répétée quotidiennement ou 1 à 3 fois par semaine.

L'administration se fait par voie sous-cutanée, intramusculaire profonde ou intraveineuse lente, également en perfusion de glucose ou de chlorure de sodium.

L'administration orale est également possible.

**4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Il n'existe aucune étude sur les surdosages pour ce médicament vétérinaire. Les conséquences éventuelles devront faire l'objet d'un traitement symptomatique.

**4.11 Temps d'attente**

Sans objet.

## **5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES**

Groupe pharmacothérapeutique: Vitamines

Code ATCvet: QA11DB

### **5.1 Propriétés pharmacodynamiques**

Les facteurs du complexe vitaminique B contenus dans le B-Neuron sont des composants de systèmes enzymatiques qui catalysent les réactions du métabolisme des glucides, des lipides et des protéines. Une carence en vitamines du complexe B entraîne donc des perturbations des processus métaboliques les plus divers. Le B-Neuron est donc un complément et un élargissement précieux dans la thérapie et la prophylaxie de nombreuses maladies, en particulier en cas de troubles du système nerveux périphérique et central, en tant qu'adjuvant au traitement analgésique et causal. L'apport de B-Neuron est également indiqué chez les ruminants dont la fonction des pré-estomacs n'est pas encore développée ou dont l'activité gastro-intestinale est perturbée.

### **5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques**

Pas de données disponibles

### **5.3 Propriétés environnementales**

Pas de données disponibles

## **6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES**

### **6.1 Liste des excipients**

Alcool benzylique (E 1519)

Acetate de sodium trihydraté

Sorbitol

Acide maléique

Eau pour préparations injectables

### **6.2 Incompatibilités majeures**

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

### **6.3 Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 2 ans

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: 4 semaines

### **6.4 Précautions particulières de conservation**

À conserver au réfrigérateur (entre 2°C et 8°C).

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

## **6.5 Nature et composition du conditionnement primaire**

Flacon en verre brun avec bouchon en caoutchouc et capsule en aluminium avec capuchon flip-off en plastique.

Présentations: Flacon pour injection de 50 ml dans une boîte en carton.

## **6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

## **7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

Vetoquinol AG

Freiburgstrasse 255

3018 Berne

031 818 56 56

[info.switzerland@vetoquinol.com](mailto:info.switzerland@vetoquinol.com)

## **8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

Swissmedic 45'613 038 50ml Solution injectable

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

## **9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION**

Date de première autorisation: 20.02.1984

Date du dernier renouvellement: 21.11.2022

## **10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE**

06.02.2023

## **INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION**

Sans objet.